Annonces légales

EURL JORDAN IMMO

SARL au capital de 1 000 €
23 rue des Lilas
25560 LA RIVIERE DRUGEON

Aux termes d'un assp à LA RIVIERE DRUGEON en date du 02.08.2019, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Besançon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :
Objet social : construction, acquisition, cession, administration, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, et d'actions ou de parts de toutes sociétés immobilières ; acquisition et gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières ou autres titres de placement ; acquisition, location, prise à bail de tous locaux, installations, équipements, matériels nécessaires à son fonctionnement.
Gérant : Jordan LONCHAMPT demeurant 23 rue des Lilas 25560 LA RIVIERE DRUGEON.

Par ASSP du 17/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée SURICATE PHOTOGRAPHIE. Siège social : 1 chemin des vignes 25410 CORCONDRAY. Capital : 1000 euros. Objet : Photographie, prise de vue, laboratoire, vente matériel et d'accessoire photographique. Président : M. Johann COUR, 1 chemin des vignes 25410 CORCONDRAY. Directeur Général : Mme Stéphanie COUR-VIARD, 1 chemin des vignes 25410 CORCONDRAY. Durée : 99 ans. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Commune de TREVENANS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE TREVENANS

Par arrêté n°70/2019 en date du 16 juillet 2019, une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de TREVENANS, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 02 septembre 2019 au mercredi 02 octobre 2019 inclus.
Le dossier de projet de Plan Local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie de TREVENANS aux jours et heures habituels d'ouverture.

Commune d'AUDEUX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté URB.19.08.A37, le Président de Grand Besançon métropole (GBM) a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :
La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune d'Audeux.
Cette enquête publique unique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs du mardi 3 septembre 2019 au mercredi 2 octobre 2019 à 17 h.
Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.
Le projet de PLU d'Audeux est soumis à évaluation environnementale.
Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Louis PAGNIER en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
• En Mairie d'Audeux- Siège de l'enquête publique - 7, Grande Rue - 25170 AUDEUX-Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
• Au Grand Besançon Métropole - Mission PLUi - 2, rue Mégevand - 25000 Besançon - Auxjours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon Métropole - Mission PLUi - 2, rue Mégevand - 25000 BESANCON - Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Audeux :
- Le mardi 3 septembre 2019 de 9 h à 12h
- Le samedi 14 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h à 17 h.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie d'Audeux, au Grand Besançon Métropole - Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Audeux - Commissaire-enquêteur Elaboration du Plan Local d'Urbanisme 7, Grande rue - 25170 AUDEUX.
Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante : https://ww.registre-dematerialise.fr/1452
Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-1452@registre-dematerialise.fr.
Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie d'Audeux et au Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.
Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Fabienne MEOTTI, Mission PLUi du Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Audeux et au Grand Besançon Métropole - Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique unique pendant une durée d'un an.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU d'Audeux.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire
Déléguée à la Planification
et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET,
Maire de Pelousey.

COMMUNE DE FESCHES-LE-CHATEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fesches-le-Châtel pour une durée de 31 jours du lundi 2 septembre à 8 h 30 au mercredi 2 octobre 2019 à 17 h 30.
Monsieur René BAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie de Fesches-le-Châtel pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 11 h 30), soit du lundi 2 septembre à 8 h 30 au mercredi 2 octobre 2019 à 17 h 30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions, en mairie :
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- par correspondance à l'adresse suivante : Monsieur le Maire – 1 rue François Mitterrand – 25490 Fesches-le-Châtel,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1495@registre-dematerialise.fr
- en ligne sur le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/1495
Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie, salle du conseil municipal, aux dates et heures suivantes :
- lundi 2 septembre de 14 h 30 à 17 h 30,
- samedi 14 septembre de 9 h à 12 h,
- mercredi 2 octobre de 14 h 30 à 17 h 30.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la Ville : www.mairiefeschesletchatel.fr
Date d'envoi de l'avis : 24 juillet 2019.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DU DOUBS

Communes d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La demande d'autorisation unique présentée par la SAS Communaules Sud pour l'exploitation d'un parc éolien à Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 16 septembre au 18 octobre 2019 jusqu'à 17 h sur le territoire de ces 3 communes.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Avoudrey.
Sont désignés, par le président du tribunal administratif de Besançon, en qualité de président et membres de la commission d'enquête :
Président : M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite
Membres titulaires : M. José FERREIRA, intendant honoraire, retraité de l'Éducation Nationale
Mme Christelle BAUD, cadre expert - service foncier à la CAGB
En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :
• Avoudrey :
- du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- samedi de 10 h à 12 h.
• Grandfontaine-sur-Creuse :
- vendredi de 8 h à 12 h.
• Longechaux :
- le 2nd et le 4e vendredi du mois de 20 h à 20 h 30.
Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
Des photomontages animés seront également disponibles dès le début de l'enquête, uniquement à l'adresse suivante : http://communailes.geophom.info
Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, ou adressées directement par écrit à la mairie d'Avoudrey, siège de l'enquête (17, grande rue – 25690), à l'attention de M. Patrick THOMAS, président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique du 16 septembre au 18 octobre 2019 jusqu'à 17 h l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Parc éolien Communailes) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.
Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les mairies concernées le :
• Avoudrey :
- lundi 16 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- samedi 5 octobre 2019 de 9 h à 12 h,
- vendredi 18 octobre 2019 de 14 h à 17 h.
• Grandfontaine-sur-Creuse :
- vendredi 27 septembre 2019 de 9 h à 12 h.
• Longechaux :
- vendredi 11 octobre 2019 de 15 h à 18 h.
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Thibault MANIGLIER, directeur du développement, MW Energies : communailes@mwenergies.com
Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au préfet du Doubs, les registres et les pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.
Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, au président de la SAS Communaules Sud, aux maires d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.
Au terme de l'enquête, la décision d'autorisation unique, assortie du respect de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par le Préfet du Doubs, autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la SAS Communailes Sud .

Le Préfet, par délégation,
le Chef de bureau,
Christelle TAILLARDAT.

GARAGE POUPENEY GOBIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 25700 VALENTIGNEY
5, rue de Champagne
539 280 883 RCS BELFORT

AVIS DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DEMISSION D'UN CO-GERANT CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

1. Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2019 et du procès-verbal de la gérance du 15 juillet 2019, le capital social a été réduit de 5.100 € pour le ramener de 10.000 € à 4.900 € par voie de rachat et d'annulation de 51 parts sociales. Les statuts ont été modifiés en conséquence, d'où la modification suivante apportée à la mention antérieurement publiée :
CAPITAL SOCIAL :
Ancienne mention : 10.000 €
Nouvelle mention : 4.900 €
2. Aux termes du procès-verbal des décisions du 16 juillet 2019, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Hervé POUPENEY de ses fonctions de co-gérant, avec effet à compter du 15 juillet 2019 ; il a également décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de LAURENT GOBIN AUTOMOBILES, d'où les modifications suivantes apportées aux mentions antérieurement publiées :
GERANCE :
Ancienne mention : Monsieur Hervé POUPENEY, Demeurant à 25310 ABBEVILLERS – 5 rue des Nesus et Monsieur Laurent GOBIN, Demeurant à 25190 CHAMESOL – 6 Impasse de la Minerie.
Nouvelle mention : Monsieur Laurent GOBIN, Demeurant à 25190 CHAMESOL – 6 Impasse de la Minerie.
DENOMINATION SOCIALE :
Ancienne mention : GARAGE POUPENEY GOBIN
Nouvelle mention : LAURENT GOBIN AUTOMOBILES

Pour avis, la gérance.

SCI POUILLET VAUBAN

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : 24, Quai Vauban
25000 BESANCON
RCS BESANCON 450 140 603

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 14 mai 2019, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur LEFORESTIER François intervenu le 4 mai 2019 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur LEFORESTIER LUIS Paul demeurant 6 Quai Henri Bugnet 25000 BESANCON pour une durée illimitée à compter du 14 mai 2019.

Pour avis.

MEYER COIFFURE

SARL au capital de 3.000 €
34 Grande Rue - 90300 SERMAMAGNY
RCS BELFORT 514.065.317

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2019, réunie conformément à l'article L 223-42, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Belfort.

Pour avis et mention, la gérance.

SELARL CALLIER -COLLAS

Notaire BESANCON, 2 r. Lumière

JUFICALA

Société civile immobilière
Capital : 1 000 EUR
Siège : VESOUL (70000), 25 rue Grosjean
531 942 290 RCS VESOUL

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 16 juillet 2019 le siège social qui était à VESOUL (70000), 25 rue Grosjean à l'adresse suivante : BESANCON (25000), 3 place Victor Hugo.
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.
Madame Catherine BEGY, demeurant à BESANCON, (25000), 3 place Victor Hugo, demeure gérant de la société.
La société sera immatriculée au RCS de BESANCON et sera radiée du RCS de VESOUL.

Pour insertion, le notaire.

Antoine Rudi Consulting

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Rue du Docteur Flamand
25200 MONTBELIARD

Aux termes d'un ASSP en date à MONTBELIARD du 30/07/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Antoine Rudi Consulting
Siège : 2 Rue Docteur Flamand, 25200 MONTBELIARD
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 €
Objet : - l'étude, le conseil, la formation et le coaching à destination des entreprises et des particuliers, - la réalisation de prestations de services à destination des entreprises en tant que facilitateur de projets ; - conseil en communication à la carte ou clef en main, agence de communication, - toute activité d'agence de publicité, de création graphique et de production vidéo et 3D, - organisation de tout évènement public, privé ou associatif, - l'assistance, le conseil et le management de transition en matière commerciale et en matière de stratégies d'entreprises, - le conseil et la formation au développement des compétences en milieu professionnel, le conseil en ressources humaines, management de performance, management des équipes, recrutement, - le développement de partenariat et la mise en relation de professionnels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Antoine RUDI, demeurant 3 Allée des champs Giraud 25600 BROGNARD.
La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis, le Président.

FABIENNE, CHANTAL, IOLLER-THOMAS

SARL en liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
24, Faubourg des Ancêtres
90000 BELFORT
RCS BELFORT B 334 317 500 APE 4765 Z
Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/07/19, il résulte que :
L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport des liquidatrices, a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus aux Liquidatrices et déchargé de leur mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/19.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Belfort.
Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25.07.2019 a été constitué la société civile « SCI SAGU », capital 100 €, siège Social : PHAFFANS (90150) - 7 rue du Moillot, Objet Social : gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers, Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BELFORT, Co-gérants : Mr Guy GHIRINGHELLI, dt à 68200 MULHOUSE, 6 rue de Dunkerque et Mme Sandrine HINFRAY, dt à 90000 BELFORT, 24 rue Adolphe Thiers
- Cession de parts sociales libre entre associés uniquement. décision d'agrément de la compétence de l'AG.

Pour Avis, les co-gérants.

Suite à l'AGE en date du 03/08/2019 à 8h30 de la société TRANSPORTS COLINET, SARL au capital de 7 622,45 €, 40 Impasse des Templiers ZA 25300 VUILLECIN (340 906 601 RCS Besançon), les associés ont décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
- Forme :
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Christian COLINET demeurant au 9 rue Pompée (25300) PONTARLIER
Nouvelle mention : Président : SARL T.C.F. 25520 BIANS LES USIERS (450 452 156 RCS Besançon) représentée par M. Christian COLINET, Gérant
- Mentions complémentaires :
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du droit de vote. Suite à la cession de la totalité des actions, l'associée unique en date du 03/08/2019 à 12h45, a décidé :
- de nommer :
• La société INSPIRATION SAS Avenue Saint-Exupéry ZI de Bagatelle 58500 CLAMECY (804 620 375 RCS Nevers) représentée par M. Eric ROUSSEAU en qualité de Président, en remplacement de la SARL T.C.F. démissionnaire,
• M. Christian COLINET demeurant au 9 rue Pompée (25300) PONTARLIER en qualité de Directeur Général ;
- d'augmenter le capital social de 242 377,55 € pour être porté à 250 000 € par incorporation de réserves.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : 7 622,45 euros
Nouvelle mention : 250 000 euros.
Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Besançon.

Pour avis.

GESTA B.F.C.

20 Rue du Valton - 25480 ECOLE VALENTIN

SCI P.C.L.25

SCI au capital de 1524,49 €
Siège social : Chemin des Bassignots
25290 Rurey
402 372 122 RCS de Besançon

En date du 20/06/2019, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société Chemin BESSINIAS, 25290 Rurey, à compter du 15/07/2019.
Mention au RCS de Besançon.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03 Aout 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
RAISON SOCIALE : BERGER YOANN
FORME : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL : 1000 Euros en numéraire divisé en cent (100) parts de dix (10) Euros chacune
DUREE : 99 ans
SIEGE SOCIAL : 2 bis Chemin du Vauboulon 25170 COURCHAPON
OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
Peinture intérieur, extérieur, Sablage, stratification, peinture industrielle, Peinture en bâtiment, Façade, intérieur, extérieur, Revêtement sols, murs, résine de sol et chaux aérienne. Et, plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
GERANCE : Monsieur Yoann, Pierre Fabien BERGER Né le 11 mai 1983 à BESANCON (DOUBS) demeurant 2 bis Chemin du Vauboulon 25170 COURCHAPON
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, Le représentant légal.

la Terre de chez nous
L'ACTUALITÉ AGRICOLE
FRANCHE-COMTE • BELFORT
SOCIÉTÉ COMTOISE D'EDITION ET D'INFORMATION 130 BIS RUE DE BELFORT
BP 999 - 25021 BESANCON CEDEX TÉLÉPHONE 03 81 65 52 03 - TÉLECOPIE : 03 81 50 07 42
Site internet : www.lateneredechezmoi.com - Email : terre.de.chez.nous@wanadoo.fr
SAS au capital de 48.000 Euros, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS constituée de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, représentée par son président, Philippe Monnet
ISSN 0242-147X - N° de commission paritaire : 0323 C 84028 Tirage moyen hebdomadaire : 4 273
Directeur de la publication : Philippe Monnet
Directeur administratif : Thibaut Périnet
Rédacteur en chef : Ludovic Barbarossa
Rédacteurs : Alexandre Cornet, Jérémie Demay, Dominique Goubeaux, Clément Pérot, Laurine Personeni
Maquettistes, secrétaires de la rédaction : Corinne Joliot, Chantal Laroche, Audrey Vaugnon
Comptabilité : Patricia Lalliaci
Responsable de la gestion administrative : Laurence Bapoix
Publicité locale et régionale : au journal
Publicité nationale : Top Agri - Interagri, 8 cité Paradis 75010 Paris, Tél. 01.40.22.70.40.
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales pour le Doubs et le Territoire de Belfort
Crédit Agricole 251 3752 4810 - Impression : IMPRIMERIES FCI- 62 Rue de Chevigny 21120 AUXONNE -
N°3813 - VENDREDI 16 AOÛT 2019 - Dépôt légal n°225 Août 2019
Toute reproduction de textes, photos ou dessins est interdite sans l'autorisation expresse du Directeur de la Publication. Les manuscrits et autres documents insérés ou non ne sont pas rendus. Les documents transmis par annonceur au journal pour une publicité sont garantis libres de tous droits par l'annonceur.
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, Certification PEFC. Origine du papier : Allemagne.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'écolabel européen sous le numéro FI/27/001. Eutrophisation : PTot 0,011 kg/t.